

Communiqué

Artenay, le 16 décembre 2024

Sucrerie-distillerie à Artenay : un modèle tourné vers l'avenir

Le Conseil coopératif propose pour la sucrerie-distillerie d'Artenay un partenariat gagnant-gagnant aux agriculteurs accessible dès la prochaine campagne 2025-2026. Le Conseil coopératif réaffirme son objectif d'une durée de campagne moyenne de 110 jours et entend bénéficier des atouts de l'usine (sucrerie, distillerie, centre de conditionnement) pour répondre aux demandes locales des agriculteurs.

Un nouveau dispositif à l'écoute des agriculteurs

Au-delà de l'adhésion à la coopérative en tant que coopérateur, le Conseil coopératif de Tereos propose un nouveau dispositif à compter de la campagne 2025-2026 qui permet aux agriculteurs non-coopérateurs de produire des betteraves pour Tereos dans le cadre d'un contrat annuel reconductible.

Sur la base du statut de « tiers non-associé », tout agriculteur souhaitant cultiver de la betterave et se trouvant dans la zone d'approvisionnement de l'usine pourra demander à conclure un contrat annuel, renouvelable au maximum 4 fois pour un volume minimum de 1 000 T (ou 500 T en cas de SAU limitée).

La rémunération des betteraves livrées à Tereos dans ce cadre sera identique à celle versée aux coopérateurs de Tereos, déduction faite d'un montant de 2 €/Tà16. Ce prix ne comprend pas la prime de respect d'engagement, l'intérêt aux parts, les dividendes et les ristournes d'activité, réservés aux coopérateurs.

Le montant 2 €/Tà16 sera crédité dans une cagnotte au fil des renouvellements successifs de contrat, le cas échéant. Cette cagnotte sera utilisable pour permettre à l'agriculteur d'adhérer à la coopérative et payer par compensation le capital social correspondant.

Un groupe coopératif au service des agriculteurs

Le monde agricole a toujours dû affronter des crises, des réformes sectorielles et s'adapter au changement climatique. Face à l'impact économique de ces changements, l'engagement coopératif pluriannuel a pu constituer un frein à l'adhésion de certains agriculteurs ces dernières années. Pragmatique, Tereos s'adapte à cette situation pour répondre aux attentes du monde agricole.

L'an dernier, Tereos a mis en place pour les coopérateurs d'Artenay et de Connantre la possibilité de conclure des contrats additionnels pour une durée d'un ou deux ans afin d'ajuster leurs surfaces betteravières en lien avec les besoins du marché et leur rotation agricole. Cette mesure a permis d'augmenter les surfaces à Artenay de 15 %.

Cette année, le Conseil coopératif poursuit l'adaptation de son modèle en proposant un nouveau dispositif dans un contexte de fin de campagne 2024-2025 marquée par une période de transformation de 90 jours sur un rendement



moyen de 77 T/Ha, rendement impacté par la faible richesse constatée cette année (15,9 %) sur l'ensemble de la zone betteravière de la coopérative.

La coopérative ouvre la possibilité à des agriculteurs non-coopérateurs de conclure avec Tereos un contrat annuel de production de betteraves. Chaque agriculteur bénéficiera de l'accompagnement nécessaire, rendu possible par le renforcement de l'équipe agricole de la sucrerie-distillerie d'Artenay, avec les engagements forts suivants :

- Animer la relation terrain avec les coopérateurs et non-coopérateurs tout au long de l'année au travers d'une relation de confiance, un accompagnement personnalisé, des offres et services adaptés;
- Garantir la logistique des flux de collecte de la betterave ;
- Porter le conseil agronomique auprès des agriculteurs pour les accompagner tout au long de l'itinéraire cultural dans le contexte de transition agroécologique vers une approche de décarbonation et d'agriculture régénératrice.

« Nous sommes rassemblés en coopérative pour faire face aux défis actuels et de demain de nos exploitations agricoles et s'assurer de la juste rémunération de nos cultures. Offrir la possibilité à tout agriculteur de nous rejoindre en tant que non-coopérateur est un signal important envoyé à la région Sud de Paris. Collectivement, nous sommes et nous serons plus forts pour traverser les épreuves devant nous, telles que le changement climatique. » Emilien Rose, Président du Conseil coopératif

« Créée en 1928, l'usine d'Artenay emploie aujourd'hui 180 personnes. Elle fait partie des usines les plus complètes de Tereos. Face aux nombreux défis de notre filière, et pour répondre aux enjeux agricoles et agronomiques de la zone d'Artenay, nos équipes se sont renforcées. Nous sommes prêts à accueillir de nouveaux agriculteurs et cultiver l'avenir ensemble. » Constant Thirouin, Président du Conseil de Région Sud de Paris.

Contacts

Tereos

Frédéric Durand +33 (0)7 72 41 78 79 frederic.durand@tereos.com

Becoming

Laura Bequart-Duvivier et Sarah Duflos +33 (0)6 13 93 15 57 et +33 (0)6 16 68 35 01 tereos@becoming-group.com

A propos de Tereos

Groupe coopératif, Tereos rassemble 10 700 coopérateurs et dispose d'un savoir-faire reconnu dans la transformation de la betterave, de la canne, des céréales et de la luzerne. Grâce à ses 41 sites industriels, une implantation dans 15 pays et l'engagement de ses 15 800 collaborateurs, Tereos accompagne ses clients au plus près de leurs marchés avec une gamme de produits large et complémentaire. En 2023/24, Tereos a réalisé un chiffre d'affaires de 7,14 milliards d'euros. Portée par sa raison d'être - Cultiver un avenir commun pour la Terre et les Hommes en répondant aux besoins essentiels du quotidien -, la coopérative compte parmi les 50 entreprises les plus engagées en matière d'émissions liées aux forêts, terres et agriculture. Tereos a engagé en 2024 une feuille de route de décarbonation validée SBTi FLAG Net Zero.